

Soutien à la structure de l'association
«Comité des parents des enlevés et disparus au Liban »

I- Préliminaire

Le Liban, un pays de 10452km², et de 4 millions d'habitants est pris, à cause de sa situation géopolitique dans la tourmente des problèmes du proche orient et notamment du conflit israélo-arabe qui dure depuis 54 ans et plus.

Du 13 avril 1975 jusqu'au 13 octobre 1990 une guerre à facettes multiples secoua le pays, dont l'une des dominantes était l'aspect de guerre civile entre partis et confessions libanaises.

Comme dans toutes les guerres civiles, la population libanaise et palestinienne vivant au Liban connut l'horreur des obus, des déportations, des enlèvements, des massacres.....

Plus de 150000 morts de 20 milliards de dollars les estimations des pertes matérielles plus de 4000 disparus dont les parents espèrent encore aujourd'hui les revoir vivants. •

Les pertes ont touché toutes les couches de la population et toutes les confessions libanaises (18 confessions religieuses musulmanes et chrétiennes sont officiellement reconnues au Liban).

II- Contexte socio-politique actuel

1990 est l'année officielle de l'arrêt des actes de guerre entre belligérants de tout bord et le début de la reconstruction matérielle et institutionnelle du Liban.

En fait, le Liban est depuis lors sous tutelle politique et militaire syrienne et ce jusqu'à aujourd'hui. Israël, qui occupait une partie du Liban depuis l'invasion de 1982 se retire progressivement suite à la guerre d'usure menée contre elle et des pertes humaines coûteuses dans sa politique intérieure. En l'an 2000 Israël se retire du Liban mais, sans rentrer dans une analyse des raisons, le conflit libano israélien (une des facettes du conflit régional) n'est pas pour autant clos.

Sur le plan intérieur, une loi d'amnistie générale protège les artisans de la guerre et les transforme en responsables de paix, de reconstruction et de restructuration l'idéologie de la guerre continue sous d'autres formes. Le Liban est gouverné au nom de la paix retrouvée par des responsables dont un grand nombre a fait ses preuves dans les milices ou leur prête allégeance. Gaspillage du bien public, népotisme, pourriture à tous niveaux défrayant la chronique quotidienne des journaux sans que cela prête à conséquence.

Réconciliation, réparation des dégâts humains (déplacés, handicapés, disparus...) sont des problèmes mal gérés ou reportés aux calendes grecques. Une dette publique dépassant les 30 milliards de dollars et une crise économique que le Liban n'a jamais connu de son histoire même aux pires moments de la guerre. Les plus pauvres payent le prix le plus élevé.

Une situation qui fait regretter à beaucoup les temps de guerre et d'insécurité où la manne était plus abondante.

III- Le problème des kidnappés et disparus de guerre

Depuis le début de la guerre, même si c'était à des degrés différents, la population civile a été comme cibles des miliciens et des belligérants : obus sporadiques sur les quartiers résidentiels sans but militaire, francs tireurs tuant de sang froid tout ce qui bouge dans le quartier adverse disparition ou enlèvements de personnes qui se déplaçaient pour leur travail entre les différentes régions, tentatives par les massacres et les disparitions d'épuration confessionnelle des régions autant d'actes qui ont jalonné les 17 ans de guerre.

Depuis, le retour à la paix en 1990, les autorités qui ont essayé de résoudre par des miettes certains problèmes comme celui des déplacements forcés, des handicapés.... ou jusqu'au jour ignoré le problème des enlevés et disparus de guerre. Encore aujourd'hui des milliers de familles souffrent d'attente mortelle réclamant à l'état de statuer du sort d'un être bien aimé. Le plus grand nombre pense que leur disparu ou des chances encore d'être vivant

comme prisonnier non déclaré dans les prisons israéliennes ou syriennes, livré à ces 2 Etats par une milice prêtant allégeance à l'un ou à l'autre de ces pays.

IV- Présentation du comité des parents des enlevés et disparues durant la guerre au Liban

A- Aperçu historique

En novembre 1982, au lendemain de l'invasion israélienne du Liban, de l'occupation de Beyrouth et de la grande vague de massacres (Sabra et Chatila...) et d'enlèvements qui a suivi l'assassinat du chef des forces libanaises (coalitions de milices chrétiennes alliées à Israël, alors élu président de la république, a eu lieu la première manifestation spontanée de centaines de parents d'enlevés et disparus réclamant la libération immédiate et sans condition des toutes les personnes détenues par les milices. Ainsi est né le comité des parents de personnes enlevées ou disparues durant la guerre au Liban.

- Bravant tous les dangers et toutes les menaces, au fil des jours et des années ces personnes, appartenant à toutes les confessions et toutes les obédiences politiques et couches sociales et que le malheur a réuni, ont appris à se connaître, s'écouter, s'estimer, se soutenir, se serrer les coudes et mener une lutte contre la machine de guerre au nom du droit fondamental de la personne humaine au respect et à la vie.

- Sans relâche, après l'arrêt des combats cette lutte continua jusqu'en 1999 au nom « du droit de savoir » réclamant à l'état de statuer du sort de toutes les personnes enlevées ou disparues durant les 15 années de guerre.

- En 1999 le comité entreprend une vaste opération de solidarité en créant « le comité des amis des parents... ». Avec eux une campagne nationale est menée qui aboutit à la constitution d'une commission officielle d'enquête, par le gouvernement libanais, dont l'objectif est d'investiguer et de statuer du sort de toutes les personnes enlevées ou disparues durant la guerre.

- Le 7 mars 2000 le comité se dote d'un statut légal et ouvre ses portes à la possibilité d'adhésion d'amis qui adoptent ses objectifs.

B- Objectifs de l'association

- 1- Œuvrer avec toutes les instances concernées afin de rendre justice aux victimes d'enlèvement et de disparition forcée durant la guerre du Liban.
- 2- Condamnation de tout acte d'enlèvement comme étant destructeur de la société civile et tout temps et tout lieu.
- 3- Œuvrer avec les instances concernées afin de statuer du sort de tous les enlevés et disparus au Liban.
- 4- Œuvrer pour le droit des familles des enlevés et disparus à la protection sociale et à une vie honorable.
- 5- Œuvrer à l'épuration de la mémoire pour arriver à un vrai pardon et une vraie réconciliation entre libanais.
- 6- Contribuer avec les groupes et associations de la société civile au développement de l'esprit civique, de la démocratie et de la culture de paix.

Pour réaliser ces objectifs, l'association a le droit de mener toutes les activités qu'elle désire, dans le respect des lois.

C- Activités menées et résultats obtenus

- Durant le temps de guerre

Le comité des parents a multiplié les activités pour obtenir la libération de tous les enlevés et disparus : manifestations, sit in, tract, déclarations, conférences de presse, rencontres avec tous les responsables civils et chefs religieux et même chefs des milices ; contacts avec les organisations internationales des droits de l'homme...

Le seul résultat obtenu était des promesses jamais tenues et des commissions officielles qui naissaient mortes.

L'élément positif de cette période était le fait d'avoir pus transformer des cas d'enlèvements et de disparitions individuels en cause nationale incontournable et d'avoir soudé les parents en un seul corps qui fait fi des divisions confessionnelles, partisans, régionales et sociales.

- Durant le temps de paix (début octobre 1990)

Le comité a continué son action avec le mot d'ordre « Le droit de savoir et des réclamations concrètes :

- 1- La constitution d'un comité officiel d'enquête dont la tâche serait de mettre tout en œuvre pour rechercher tous les enlevés et disparus sur le territoire libanais et la proclamation des résultats de son action dans un délai d'un an à partir de la date de sa formation.
- 2- L'adoption d'un projet de protection sociale pour les familles des enlevés et disparus.
- 3- La proclamation du 13 avril (date du déclenchement de la guerre) journée nationale de la mémoire ainsi que la construction d'un monument qui rendre hommage aux enlevés et qui soit une dénonciation de tous les crimes de guerre.

Après 9 ans de lutte et de silence des responsables, le comité a pu réaliser :

- Une solidarité de la part d'amis qui ont adopté les réclamations du comité.
- Une campagne nationale qui a rallié à sa cause des moyens d'information : journaux, chaînes de télévision, organisations sociales, députés...
- Le 21/1/2000, trois mois après son lancement, la campagne a enfin obtenu la constitution d'une commission officielle d'enquête.

- Le 25/7/2000 la commission rend son rapport refusé par le comité et les parents à cause du doute sur le sérieux des investigations.
- Le 5/1/2001 une 2^o commission officielle est constituée ayant pour tâche d'enquêter sur la possibilité d'existence de personnes enlevées encore vivants. Son mandat a été prolongé par 2 fois et jusqu'à ce jour la commission n'a pas encore rendu son rapport.

V- Financement de l'association

L'action du comité depuis sa naissance et jusqu'aujourd'hui s'est entièrement basée sur le bénévolat et la contribution de ses membres pour financer ses activités.

La campagne menée les années 1999-2000 a nécessité une logistique qui a lieu pour les besoins de la campagne et s'est terminé avec la fin de la campagne.

Un comité de financement de la campagne était alors constitué qui a comblé les besoins en dons en nature ou argent en sollicitant la solidarité des individus et institutions qui adhéraient à la campagne alors.

Depuis la constitution du comité en association le 7/3/2000, l'association n'a eu que la cotisation symbolique de ses membres comme financement et qui ne constitue que la somme modique de 200 à 300 dollars par an.

VI- Besoins actuels

L'association se voit aujourd'hui être à un tournant qui nécessite une structuration pour continuer ses activités et réaliser ses objectifs.

1- Un local

Documents et dossiers s'entassent éparpillés dans les domiciles ou les lieux de travail des membres de l'association, autant dire une matière brute inaccessible et inutilisable tant qu'elle n'est pas réunie, classifiée, documentée.

2- Une permanence

Dépassant une certaine limite, l'action du bénévolat à besoin de permanence pour être organisée, dynamisée...

L'association voit comme priorité une personne permanente qui aurait pour tâche :

- Organiser et documenter tous les dossiers et documents de l'association.
- Assurer le suivi des contacts avec les institutions locales et internationales.
- Réorganiser le mouvement de solidarité des amis de l'association : commission d'avocats, groupes de jeunes...
- Dynamiser l'action du comité directeur de l'association tant sur le plan de la réflexion sur les orientations de l'association que sur le plan du suivi de l'action.

VII- Budget prévisionnel

Budget prévisionnel pour l'année 2002 (octobre) – 2003.

I. Frais d'installation et achat de matériel

1. Ordinateur + printer + scanner + table + UPS	= 1500 \$
2. Réfrigérateur	1 x 150 = 150 \$
3. Ventilateur	= 90 \$
TOTAL	= 1740 \$

II. Frais de fonctionnement :

1. Téléphone, électricité, Internet	140 x 15 = 2100 \$
2. Papeterie	= 700 \$
3. Entretien et frais divers	= 800 \$
TOTAL	= 3600 \$

VIII- Salaires :

Un directeur mi-temps	600 x 15 = 9000 \$
Une secrétaire documentaliste mi-temps	350 x 15 = 5250 \$
TOTAL	= 14250 \$

Budget récapitulatif :

I- Frais d'installation	1740 \$
II- Frais de fonctionnement	3600 \$
III- Salaires	14250 \$
<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>19590 \$</u>